



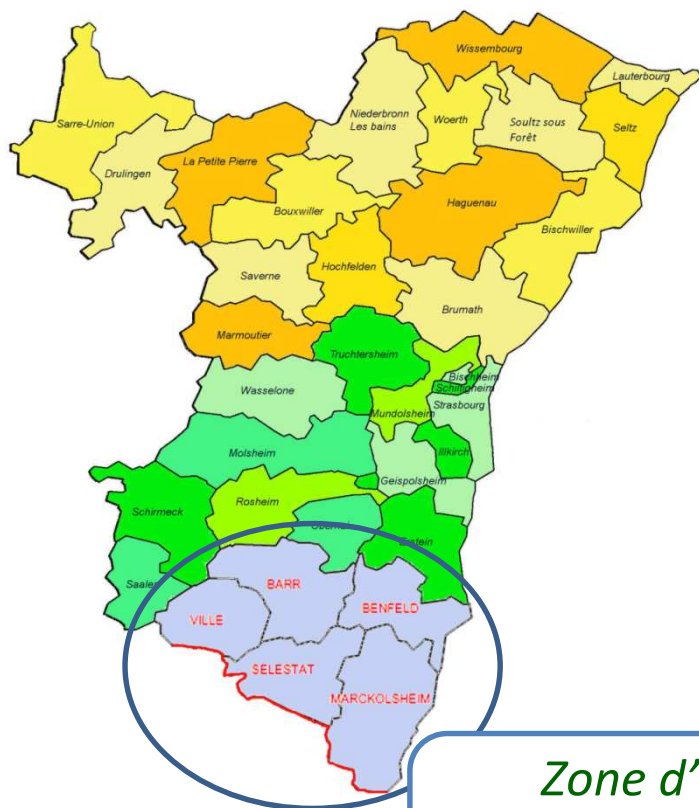
Urgences en Soins palliatifs

Le système d'astreinte du Réseau de soins palliatifs ASPAN

Mai 2010

Mme Marie Rose JEHL-KOPFF, Dr Richard SCHWALD

La fiche d'identité du réseau ASPAN



Accompagnement et Soins Palliatifs **Alsace Nord**

Réseau ASPAN

1 Avenue Molière
Hôpital de Hautepierre, Bât.AX4
67098 STRASBOURG Cedex

Tél : 03 88 12 84 67
reseau.aspan67@yahoo.fr

Site Web: <http://aspan67.jimdo.com/>

Zone d'intervention du réseau ASPAN:
Territoires de santé 1 et 2:

BAS-RHIN, hormis les cantons de:

- Barr
- Benfeld
- Marckolsheim
- Sélestat
- Villé

Le réseau ASPAN en pratique

■ *Quels sont les critères d'admission ?*

- *Le patient doit résider dans le territoire de santé I ou II*
- *Soins palliatifs: limites du maintien à domicile dans les conditions habituelles*

■ *Qui peut faire la demande ?*

- *Tout professionnel de santé (y compris lors d'une hospitalisation)*
- *Le malade lui-même ou son entourage*

■ *Quelles sont les conditions d'admission ?*

- *Accord du patient (après information)*
- *Accord du médecin traitant*
- *Le médecin traitant et l'infirmière doivent adhérer au réseau*

■ *Qui prend en charge le patient ?*

- *L'équipe libérale habituelle*
- *Associée aux EMSP, aux spécialistes ou hospitaliers, aux médecins des HAD éventuellement*
- *La coordination est assurée par le réseau*

L'inclusion des patients dans l'astreinte

- **Modalités d'inclusion:**

- Visite d'évaluation initiale réalisée par une EMSP (Équipe Mobile de Soins Palliatifs)
- Mise en place d'un **projet médico-psycho-social** tenant compte de la demande et des ressources (faisabilité)
- Récolte des données pertinentes pour créer le **dossier médical**
- **Formalisation de l'accord** du patient et des professionnels par la signature de documents d'adhésion

- **Information du patient:**

- Information du patient : modalités d'interventions de l'EMSP et du réseau, avantages et limites.
- Remise des documents institutionnels

- **Consignes d'appel:**

Avant de composer le N° d'astreinte du réseau, faites toujours appel en premier

- à votre médecin traitant
- ou éventuellement à votre infirmière.

En l'absence de votre médecin traitant :

- si vous êtes en HAD (Hospitalisation à Domicile) : appelez l'infirmière coordinatrice de l'HAD.
- Si vous n'êtes pas en HAD, appelez le médecin d'astreinte du réseau

Le système d'astreinte du réseau ASPAN

■ Objectif

- Éviter les hospitalisations non souhaitées
- En soutenant les professionnels lors de leur intervention en urgence à domicile

■ Modalités pratiques

- Astreinte téléphonique
- En semaine de 18h à 8 heures + week-end et jours fériés
- Réalisée par des médecins des structures de soins palliatifs
- Ayant accès au dossier informatisé du patient créé par le réseau

■ Avantages

- Anticipation des risques et mise en place d'une trousse d'urgence
- Signalement au SAMU
- Accès à un professionnel des soins palliatifs pour les situations d'urgence (expertise + accès au dossier du patient)
- Réponse médicale adaptée à la situation
- Prise en compte des souhaits des patients et/ou de l'entourage
- Orientation de l'intervention des urgentistes
- Orientation vers le lieu d'hospitalisation habituel ou souhaité